

Procès-verbal de la Séance du 8 novembre 2018
Du Conseil Municipal
De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil dix-huit, le 8 novembre 2018 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 29 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, se sont réunis, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Étaient présents

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, René CHAPPE, Florent SALVI,
Serge ARTHAUD-BERTHET, Christian FLANDINET, Joël GROS, Brigitte VIALETTE

Étaient absents

Florence FACQ, Stéphanie MACHENAUD, Gérard VIAL-DAVID

Avaient donné pouvoir

néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°1

OBJET : Approbation du rapport du 20 septembre 2018 de la CLETC (Commission d'Evaluation des Transferts de Charge) de la communauté de communes du Grésivaudan

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la communauté de communes Le Grésivaudan en date du 25 avril 2014.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la communauté de communes Le Grésivaudan et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétences effectués à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'approuver le rapport du 20 septembre 2018 de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents, le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

POUR 6

CONTRE 0

ABSTENTION 2

Délibération n°2

OBJET : Rectification de la délibération de dissolution du budget eau et assainissement

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le budget eau et assainissement a été dissout au 31/12/2017 par délibération en date du 1er février 2018. Suite à une vérification de ladite délibération, celle-ci contient une erreur matérielle sur le montant des résultats budgétaires.

Il convient donc de rectifier cette délibération comme suivant :

Les résultats budgétaires du budget eau et assainissement sont transférés à la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, à savoir :

- + 11 246,13 € en section de fonctionnement
- + 48 164,91 € en section d'investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, accepte cette rectification de la délibération de dissolution du budget eau et assainissement en date du 1er février 2018 et charge Monsieur le maire de prévenir la communauté de communes du Grésivaudan et la trésorerie de Domène pour l'application de la présente délibération.

POUR 8

CONTRE 0

ABSTENTION 0

II- Informations et Questions diverses

Information n°1

OBJET : Rapport de présentation de la mission de conseils en économies d'énergies

Contexte national : Loi de transition énergétique 2015. Les engagements de cette loi sont-ils appliqués sur notre commune ?

Réalisation de la mission par le SEDI :

- **Le budget annuel total** pour les consommation d'énergie est d'environ 7 000 €, tout confondu (Tous bâtiments communaux, éclairage public, Station d'épuration). Evolution positive globale depuis 2014 ! La commune a économisé environ un budget annuel d'énergie sur les 3 dernières années.
- **L'éclairage public**
 - représentait 30 % de la consommation totale en 2013. Cette partie est passée à 16% en 2017 (18000 kWh consommé en 2013 contre 6 106 kWh en 2017).
 - Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés en 2016 et ont permis une baisse de la puissance installée et 39% de baisse de la dépense annuelle entre 2013 et 2017
- **Bâtiment Mairie** : une programmation du chauffage a été mise en place en tenant compte des heures de présence des secrétaires. Isolation de la toiture réalisée en 2012. Murs en pierre non isolés.
- **Salle des Fêtes** : Spots allogènes à remplacer lorsque le matériel tombera en panne.
- **Eglise** : consommation fluctuante d'une année à l'autre

Pour la suite : Continuer le suivi des consommations d'énergie de la commune

Objectifs de la loi transition énergétique 2015 et la commune de St Jean le Vieux :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (sur la base de 1990) : Pour St Jean, baisse de 46 % entre 2012 et 2017 !
- Amener la part des énergies renouvelables à 32% d'ici 2030 : Pour St Jean, pas d'énergie renouvelable pour le moment.
- réduire la part du nucléaire

Le suivi arrive aux termes de la convention. La commune peut si elle le souhaite renouveler cette convention pour une continuité du suivi des consommations d'énergie.

Information n°2

OBJET : Chalet d'alpage de la Pierre du Mercier

Ce chalet a été construit en 2010. Suite à du vandalisme, il conviendra de prévoir des travaux de restauration. Le montant estimé des travaux est de 6 500 € HT. La Fédération des Alpes de l'Isère aide au montage du dossier de demande de subvention. La subvention correspond à 70 % du montant HT des travaux. Ainsi la part de la commune dans les travaux correspondrait à 2 100 € HT.

Information n°3

OBJET : Gîte du Pré du Mollard

Le gérant actuel arrête la gérance du gîte du Pré du Mollard à la fin de la saison estivale 2018.

La commune de La Combe de Lancey et le groupement pastoral du Mont St Mury ont convenu une séparation entre la gérance du gîte et la gestion des alpages.

Ainsi la commune de La Combe de Lancey a lancé un appel à candidature en vue d'une délégation de service public par convention d'affermage pour la gestion du gîte.

Information n°4

OBJET : Plan de la commune

Un devis a été demandé. Il conviendra de demander d'autres devis.

Information n°5

OBJET : Petit Bulletin n°5

- Fibre + éclairage public (Philippe)
- chalet d'alpage de la Pierre du Mercier (Florent)
- Le Perlet
- Etat civil / Urbanisme . Aide CCAS (secrétaires)
- travaux
- les associations de St Jean
- projet cœur de village (Franck)
- boîte à lire au Mollard
- Job d'été (Franck)
- Journées du Patrimoine (Franck)
- 8 mai 2018

Information n°6

OBJET : Photocopieur

Le copieur actuel est sous contrat de maintenance. Se renseigner sur les clouds.

Agent en formation sur la RGPD le 11/12/2018

Information n°7

OBJET : Désignation d'un élu à la commission de contrôle des listes électorales

Serge ARTHAUD-BERTHET est désigné.

Information n°8

OBJET : Prochain conseil municipal

Jeudi 13 décembre 2018 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h45

A Saint-Jean-Le-Vieux, le 8 novembre 2018
Brigitte VIALETTE
Secrétaire de Séance

Brigitte

